

QWAMPLIFY
Société Anonyme
Au capital de 5 649 346 Euros
Siège social : 14 Place Marie-Jeanne Bassot
92300 LEVALLOIS-PERRET
N°500 517 776 RCS NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INTEGRANT LE RAPPORT
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, pour vous inviter à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions [et approbation [et/ou ratification] de ces conventions / - Constat de l'absence de convention nouvelle],
5. Renouvellement de Madame Laurence HOUEVILLE, en qualité d'administrateur,
6. Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Olivier CARDON en qualité d'administrateur,
7. Somme fixe annuelle à allouer aux membres du conseil
8. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE :

9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,
10. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscription ou de répartir les titres non souscrits,

11. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
13. Autorisation d'augmenter le montant des émissions,
14. Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux [treizième à quinzième] résolutions de la présente Assemblée,
15. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée de la période d'acquisition notamment en cas d'invalidité et le cas échéant de conservation,
16. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option,
17. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
18. Mise en harmonie des statuts,
19. Modification de l'article 16.3 des statuts afin de prévoir la faculté de procéder à la consultation écrite des administrateurs dans les cas et selon les modalités prévues par la réglementation,
20. Références textuelles applicables en cas de changement de codification,
21. Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués et/ou ont été mis à disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 : Exercice social

L'exercice social a débuté le 1^{er} octobre 2018 pour se terminer le 30 septembre 2019.
L'exercice a eu une durée de douze mois comme l'exercice précédent.

1.2 : Activité et situation de la société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 (période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019) s'établit à 1,876M€.

Nous rappelons que la SA Qwamplify est devenue une holding active au cours de l'exercice précédent.

Evolution du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice clos le 30 septembre 2019 à – 115K€ contre un résultat de – 649K€ en 2018.

Devenue une holding active, la société facture ses prestations à chaque filiale en vertu des usages.

Evolution du résultat financier

Le résultat financier est de 1 M€ contre – 1.5M€ sur l'exercice précédent du fait d'une baisse significative des charges financières liées notamment à l'enregistrement sur l'exercice précédent de provisions sur les titres de participations.

Les produits financiers (1,809M€) sont en diminution de 41%, du fait du changement d'activité de la société devenue Holding active en cours d'exercice précédent et qui avait donc enregistré en 2018 des produits financiers (intérêts) issus des placements réalisés sur l'activité Marketing de Qwamplify Activation.

Evolution du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, de - 215K€, est impacté du fait des faibles reprises sur provisions sur l'exercice.

Evolution du résultat net

Le résultat net 2019 présente un bénéfice de 1,35M€.

Evolution de l'actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève 32M€, contre 30 M€ en N-1.

Les principales évolutions au cours de l'exercice sont les suivantes :

La prise de participation à 100% dans la société HIGHTEN, dont 49.9% ont été acquis au cours de l'exercice

Situation de l'endettement et de la trésorerie

Au 30 septembre 2019, la trésorerie nette de dettes financières et de la trésorerie détenue pour le compte de tiers s'établit à -3,5 M€, en nette diminution par rapport à l'exercice précédent du fait d'un niveau de remboursement des dettes financières de 3 m€ sur l'exercice.

Faits marquants de l'exercice 2018-2019

Le Conseil d'administration de la Société a fait voter lors de l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu fin mars 2019, le changement d'exercice de la Direction en dissociant les fonctions de Président et de Directeur Général de la Société.

Ainsi, Cédric Reny, fondateur du groupe et, jusqu'à cette date, Président-Directeur Général, a confié la Direction Générale de la Société et, par voie de conséquence, celle des différentes filiales du groupe à Julien Braun, lui-même administrateur de la Société depuis un an.

1.3 : Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société a investi dans des placements type produits structurés et fonds obligataires en 2013-2014, abandonnant les DAT classiques et SICAV trop peu rémunérateurs. Elle est de ce fait exposée au risque de taux et de crédit propre à ce type d'instrument. De nombreux produits ont été vendus, suite aux rebonds des marchés, et réinvestis dans des produits à « risque » 2 sur l'échelle de cotation AMF.

Risques liés à l'évolution du marché

Les activités digitales sont en croissance et bénéficient d'un marché toujours porteur, sauf évolutions technologiques liés à Google et Facebook

Les activités Activation point de vente poursuivent leur décroissance notamment en raison d'un contexte réglementaire (loi Egalim et RGPD)

L'activité SDK Mobile a été arrêtée sur du fait de la décroissance du marché, impacté par la concurrence forte et le renforcement de la réglementation RGPD

1.4 : Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le groupe a réalisé des économies de charges structure sur ses activités en décroissance, pour investir sur les marchés plus dynamiques.

Les difficultés rencontrées sur le marché portent sur recrutement et la fidélisation des profils commerciaux et consultants digitaux

1.5 : Arrêté des comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 1 350 809 €.

Nous vous proposons d'affecter la somme susvisée comme suit :

- A la réserve légale :	60 746 €
- Au report à nouveau :	6 724 725€
- A titre de dividende aux actionnaires	0 €

1.6 : Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2019 sont identiques à celles utilisées dans les comptes des exercices précédents.

1.7 : Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
30 septembre 2016	489 903 € soit 0,10 € par action	-	-
30 septembre 2017	410 944.50 euros € 1) soit 0,075 € par action	-	-
30 septembre 2018	-		

- 1) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

1.8 : Dépenses visées à l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts

L'exercice n'a donné lieu à aucune dépense entrant dans le champ d'application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

1.9 : Prises de participations, prise de contrôle et autres opérations

Au cours de son exercice 2019 la Société a procédé à l'opérations suivante :

Rachat par la Société de 49.24% des actions de la société Highten le 30 avril 2019 (rémunération en numéraire et en actions auto-détenues Qwamplify), portant la détention à 100%.

1.10 : Cessions de participations

Aucune cession n'est intervenue sur l'exercice.

1.11 : Filiales et participations

GECIP :

La société détient 100% du capital de la société (filiale spécialisée en gestion de base de données). L'activité de cette société a été arrêtée

Gecip a réalisé au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 95 €.

QWAMPLIFY ACTIVATION :

La société détient 100 % de la société QWAMPLIFY ACTIVATION, Société par Actions Simplifiée spécialisée dans le marketing opérationnel (activation) au capital de 3 089 € ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 8,7M€.

LOYALTIC :

La société détient 100 % de la société LOYALTIC, société de marketing digital finlandaise basée à Helsinki, société de type SARL (« OY » en finlandais) au capital de 16.3 K€ ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 2,7 M€.

AUDIENCE + :

La société détient 100% du capital de la société Audience +, Société par Actions Simplifiée spécialisée dans les services web et mobile dont le capital est de 58K€, ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 315 K€.

ADSVISERS :

La Société détient au 30.09.2019, 100% du capital de la Société par Actions Simplifiée Advisers, agence digitale certifiée Google, dont le capital est de 10K€, ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 3,7 M€.

ADVERTISE ME :

La société détient 70% du capital de la société Advertise Me, Société par Action Simplifiée spécialisée dans le conseil en service informatique dans le domaine du marketing digital dont le capital est de 6K€ € ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 8,3 M€.

QWAMPLIFY PROGRAMMATIC :

La société détient 100% de la société QWAMPLIFY PROGRAMMATIC, société à Responsabilité Limitée au capital de 5 K€, qui a réalisé, au cours du dernier exercice clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 264 K€.

STATUM :

La société détient 100% de la société STATUM, société à Responsabilité Limitée au capital de 5 K€, qui a réalisé, au cours de son dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 286 K€.

HIGHTEN :

La Société détient au 30 septembre 2019 et depuis le 30 Avril 2019, 100% du Capital d'Highten, Société par Actions Simplifié, spécialisée dans la conception et la gestion d'offres marketing digitales dans les réseaux de distribution. Highten, au capital de 125K€, a réalisé au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2019 un chiffre d'affaires de 1,9 M€.

BILENDI :

La Société détient au 30.09.2019, une participation de 25.63 % dans la société Bilendi, société spécialisée dans les programmes de fidélité sur internet et qui a déployé une offre de panels en ligne.

Bilendi a réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de 29,29M€.

Q3 :

La société détient 23.75% du Capital de la société Q3, société par actions simplifiée au capital de 194 K€. Cependant, sur l'exercice, la Société a cessé de détenir une influence notable sur la société Q3 et aucune situation comptable arrêtée au 30 septembre 2019 n'a pu être obtenue du management

1.12 : Capital social

Le capital social de la Société s'élevait au 30 septembre 2019 à 5.506.489 € réparti en 5.506.489 actions de 1 €, dont 2 719 832 actions au porteur et 2 786 657 actions sous la forme nominative.

Les 5 506 489 actions composant le capital de la société n'ont pas donné droit au versement des dividendes au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2018,

Les 5 506 489 actions composant le capital de la société au 30 septembre 2019, hors celles détenues par la Société, donnent droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elles donnent le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

1.13 : Renseignements relatifs à la répartition du capital, et aux actions d'autocontrôle

Les actionnaires possédant au 30 septembre 2019 plus du 20ème, du 10ème, des 3/20èmes, du 5ème, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des 18/20èmes ou des 19/20èmes du capital social ou des droits de vote, sont les suivants :

- CACR Croissance : plus du quart et moins du tiers du capital social et plus du tiers et moins de la moitié des droits de vote ;
- NEXTSTAGE: plus du des 3/20èmes et moins du 5eme du capital social et plus du 10^{ème} et moins des 3/20ème des droits de vote ;
- EIFFEL GROUP : plus du 10^{ème} et moins des 3/20èmes du capital social et plus du 20^{ème} et moins du 10^{ème} des droits de vote
- GROUPE FRAJER : plus du 20^{ème} et moins du 10^{ème} du capital social et moins du 20^{ème} des droits de vote
- Pierre Macar : moins du 20^{ème} du capital social et moins du 10^{ème} et plus du 20ème et moins du 10ème des droits de vote

1.14 : Actionnariat salarié

Le capital social est détenu à hauteur de 1,25 % par les salariés de la société (hors Cédric RENY).

1.15 : Attribution d'actions gratuites

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites sur l'exercice.

1.16 : Etat des sommes versées à titre de mécénat, dons à des associations de financement électorales et/ou à des partis politiques

Néant.

1.17 : Augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice

Néant.

1.18 : Opérations sur titres des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes

CACR Croissance, personne morale étroitement liée à Cédric Reny, Gérant de CACR et Président Directeur Général de QWAMPLIFY a procédé aux achats de titres de la Société suivants :

Date acquisition	Prix de l'action en euros	Nombres de titres achetés (volume)	Montant total
20/03/2019	5,1000 €	981	5 003,10 €
21/03/2019	5,1500 €	1000	5 150,00 €
22/03/2019	5,1500 €	1000	5 150,00 €
29/03/2019	5,4020 €	1000	5 402,00 €

15/04/2019	5,2000 €	1000	5 200,00 €
15/04/2019	5,2000 €	915	4 758,00 €
15/04/2019	5,2000 €	1000	5 200,00 €
16/04/2019	5,2000 €	1000	5 200,00 €
18/04/2019	5,1500 €	321	1 653,15 €
30/04/2019	5,1500 €	100	515,00 €
16/05/2019	5,4000 €	562	3 034,80 €
15/05/2019	5,6000 €	293	1 640,80 €
16/05/2019	5,6000 €	707	3 959,20 €
16/05/2019	5,5500 €	1000	5 550,00 €
15/05/2019	5,5500 €	1000	5 550,00 €
15/05/2019	5,4500 €	1000	5 450,00 €
16/05/2019	5,5000 €	1000	5 500,00 €
16/05/2019	5,6000 €	1200	6 720,00 €
19/06/2019	5,7000 €	26180	149 226,00 €
20/06/2019	5,7000 €	3820	21 774,00 €
21/06/2019	5,9516 €	500	2 975,80 €
24/06/2019	5,9000 €	12000	70 800,00 €
24/06/2019	6,1500 €	500	3 075,00 €

1.19 : Rachat d'actions par la Société de ses propres actions effectué en application des articles L.225-209 et suivants du code de commerce

Rappel des autorisations :

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2019, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, avec faculté de subdélégation à acquérir, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action QWAMPLIFY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pouvaient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

La société s'est réservé le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat était fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération était ainsi fixé à 8 259 720 euros.

L'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Bilan de l'exécution du programme :

La société a procédé à un certain nombre d'Opérations dans le cadre de son Programme de Rachat d'Actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Etat des Opérations au titre du Programme de Rachat d'Actions (hors contrat de liquidité) :

- achats d'actions : 194 932 au cours moyen unitaire de 5.66€
- vente d'actions : versement de 64 103 titres en rémunération d'un apport à un apporteurs des parts de la société HIGHTEN en juillet 2019

Au 30 septembre 2019, la Société détient 133 199 de ses propres titres à la suite de ses opérations de rachats pour la réalisation, effective ou future, des autres objectifs de son programme. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2019 de 852 473.6€.

Etat des Opérations au titre du contrat de liquidité :

- achat d'actions : 63 336 au cours moyen unitaire de 5.5044€
- vente d'actions : 72 939 au cours moyen unitaire de 5.5926€

Au 30 septembre 2019, la Société détient 8410 de ses propres titres au titre du contrat de liquidité. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2019 de 53824 €

Le nombre de titres de la Société était de 5.506.489 au 30 septembre 2019, de 1 euro de valeur nominale chacune ; en conséquence, la totalité des actions auto détenues représentait 2.57 % du capital.

Pas de frais de négociation.

Nouveau programme de rachat :

La précédente autorisation, délivrée le 28 mars 2019 pour une durée de 18 mois, expire le 30 septembre 2020.

Il est proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires, convoquée pour se réunir le 26 mars 2020, de renouveler dès à présent cette autorisation de rachat d'actions afin de poursuivre d'une part le contrat de liquidité et d'autre part pour les autres objectifs prévus au programme.

1.20 : Conventions

(a) Conventions réglementées

Les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice, sont les suivantes :

Nouvelles conventions autorisées au cours de l'exercice :

- Approbation par le Conseil d'Administration le 27 mars 2019 de la vente d'un véhicule entre Qwamplify SA et Cédric Reny, Président Directeur Général de Qwamplify SA ayant permis à Cédric Reny de racheter à titre personnel le véhicule de fonction Renault Zoe EM-103-BF appartenant à la Société au prix de marché. La cession a eu lieu le 08 avril 2019 pour un montant de 11 663 € suivant côte Argus réalisée sur le site internet la centrale.com.

Conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- Un bail de location pour une durée de douze années entre la SASU SVIC et la Société conclu le 1^{er} avril 2010 à effet au 1^{er} octobre 2010. Le loyer a été calculé au prix du marché, soit 300.000 euros annuels hors charges hors taxes pour une surface de 3.700 m².
- Suite à la vente à un tiers par SVIC d'une parcelle de terrain et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment, un avenant au bail de location conclu le 1^{er} avril 2010 entre la SASU SVIC et la Société a été signé le 1^{er} avril 2018, ayant eu pour effet de réduire le montant annuel du loyer le portant à 255 668.76€.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

Ainsi, au cours de l'exercice, le montant des loyers facturés est de de 255 668.76 €.

Il n'y a pas eu de charges locatives facturées par la SASU SVIC sur l'exercice, l'ensemble des charges étant réglé par la société directement.

Les taxes foncières facturées sur l'exercice représentent un montant de 34 513 € hors taxes annuel.

La Société a enregistré sur l'exercice un remboursement de taxe foncière au titre des exercices antérieurs pour 33 228€.

(b) Conventions courantes conclues à des conditions normales

Conventions et engagements conclus au cours de l'exercice clos :

- Une convention de trésorerie entre la Société et QWAMPLIFY PROGRAMMATIC, signée le 1^{er} octobre 2018 avec prise d'effet à la même date. Taux d'intérêt annuel appliqué: calculé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Gérant de QWAMPLIFY PROGRAMMATIC

- Une convention de trésorerie entre la Société et STATUM, signée le 1^{er} octobre 2018 avec prise d'effet à la même date. Taux d'intérêt annuel appliqué: calculé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Gérant de STATUM.

- Une convention de trésorerie entre la Société et HIGHTEN, signée le 1^{er} mai 2019 avec prise d'effet à la même date. Taux d'intérêt annuel appliqué: calculé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.7%.

La personne intéressée est Monsieur Julien BRAUN qui est Directeur Général et représentant légal de la Société, elle-même Présidente d'HIGHTEN.

- Un avenant au contrat de prestations de services entre Gecip, Advertise Me, Advisers, Audience +, Qwamplify Activation, Qwamplify Programmatic et la Société conclue le 1^{er} octobre 2017, ajoutant les entités Statum et Loyaltic en tant que filiales bénéficiaires des prestations de services réalisées par la Société au 1^{er} octobre 2018.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois :

- o Président du Conseil d'Administration de la Société
- o Gérant de Gecip
- o Président d'Advertise Me jusqu'au 1^{er} juillet 2018
- o Président d'Advisers jusqu'au 1^{er} juillet 2018
- o Directeur Général d'Audience +
- o Gérant de Qwamplify Programmatic
- o Gérant de Statum
- o Administrateur de Loyaltic

- Un avenant au contrat de prestations de services entre Gecip, Advertise Me, Advisers, Audience +, Qwamplify Activation, Qwamplify Programmatic, Statum, Loyaltic et la Société conclue le 1^{er} octobre 2017, ajoutant l'entité Highten en tant que filiales bénéficiaires des prestations de services réalisées par la Société au 1^{er} mai 2019.

Les personnes intéressées sont :

- Monsieur Cédric RENY qui est à la fois :

- o Président du Conseil d'Administration de la Société
- o Gérant de Gecip
- o Directeur Général d'Audience +
- o Gérant de Qwamplify Programmatic
- o Gérant de Statum
- o Administrateur de Loyaltic

- Monsieur Julien BRAUN qui est Directeur Général et représentant légal de la Société, elle-même, Présidente d'Highten, Advertise Me, Audience + et de Qwamplify Activation

- Un avenant au bail de sous-location du 1^{er} octobre 2017 pour les locaux sis 14 place Marie-Jeanne Bassot, 92300 LEVALLOIS PERRET a été signé le 1^{er} octobre 2018 entre la Société et les filiales Gecip, Audience +, SGP/Flexistart, Advisers, Qwamplify Activation et Qwamplify Programmatic ayant pour objet d'ajouter la filiale sous-locataire STATUM.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois :

- Président du Conseil d'Administration de la Société
 - Gérant de Gecip
 - Directeur Général d'Audience +
 - Gérant de Qwamplify Programmatic
 - Gérant de Statum
- Un avenant au bail de sous-location du 1^{er} octobre 2017 pour les locaux sis 14 place Marie-Jeanne Bassot, 92300 LEVALLOIS PERRET a été signé le 1^{er} avril 2019 entre la Société et les filiales Gecip, Audience +, SGP/Flexistart, Advisers, Qwamplify Activation, Qwamplify Programmatic et Statum ayant pour objet de modifier la répartition des loyers pour l'adapter aux surfaces d'occupation.

Les personnes intéressées sont :

- Monsieur Cédric RENY qui est à la fois :
 - Président du Conseil d'Administration de la Société
 - Gérant de Gecip
 - Directeur Général d'Audience +
 - Gérant de Qwamplify Programmatic
 - Gérant de Statum
- Monsieur Julien BRAUN qui est Directeur Général et représentant légal de la Société, elle-même, Présidente d'Advisers, d'Audience + et de Qwamplify Activation.
- Qwamplify a autorisé le 24 mai 2019, la société Highten à domicilier à titre gracieux son siège dans les locaux loués par la Société au 14 place Marie-Jeanne Bassot, 92 300 Levallois-Perret
- Un avenant à la convention d'intégration fiscale du 14 décembre 2017 a été signé le 1^{er} octobre 2018 entre la société et les filiales Qwamplify Activation, Audience +, afin d'ajouter au périmètre d'intégration les filiales Gecip, Advisers, Qwamplify Programmatic et Statum, permettant auxdites filiales de devenir membre du groupe de la société Mère à compter du 1^{er} octobre 2018 et à la société mère d'enregistrer directement dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt comptabilisé par les filiales intégrées.

Les personnes intéressées sont :

- Monsieur Cédric RENY qui est à la fois :
 - Président du Conseil d'Administration de la Société
 - Gérant de Gecip
 - Directeur Général d'Audience +
 - Gérant de Qwamplify Programmatic
 - Gérant de Statum

Monsieur Julien BRAUN qui est Directeur Général et représentant légal de la Société, elle-même, Présidente d'Advisers, d'Audience + et de Qwamplify Activation

Conventions et engagements conclus au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice clos

- Une convention de trésorerie entre la Société et Gecip, signée le 1^{er} octobre 2014 avec prise d'effet à la même date. Taux d'intérêt annuel appliqué: calculé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Gérant de Gecip.

- Une convention de trésorerie a été signée entre La Société et sa filiale Loyaltic le 1^{er} avril 2017. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société et administrateur de Loyaltic.

- Une convention de trésorerie a été signée entre La Société et sa filiale ADVERTISE ME le 3 octobre 2016. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société et président d'ADVERTISE ME.

- Une convention de trésorerie a été signée entre La Société et sa filiale AUDIENCE + le 1^{er} avril 2017. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société et Directeur Général d'AUDIENCE +.

- Une convention de trésorerie entre la Société et Qwamplify Activation, signée le 1^{er} octobre 2017 avec prise d'effet à la même date. Taux d'intérêt annuel appliqué : calculé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société elle-même Présidente de Qwamplify Activation

- Une convention de trésorerie entre la Société et Advisers, signée le 1^{er} octobre 2017 avec prise d'effet à la même date. Taux d'intérêt annuel appliqué: calculé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société elle-même Présidente de Qwamplify Activation

- Un contrat de prestations de services entre Gecip, Advertise Me, Advisers, Audience + et la Société a été conclu le 1^{er} octobre 2017, annulant et remplaçant les précédents contrats signés pour le même objet, fixant les nouvelles modalités de facturation des prestations de services réalisées par la Société au profit de ses filiales. La répartition des frais et Les frais et coûts sont refacturés selon une répartition tenant compte du poids de chacune des filiales dans les prestations réalisées par la Société Mère au profit de chacune des filiales à leur coût de revient réel, majoré d'un coefficient de marge de 5 %.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et :

- Gérant de Gecip
- Président d'Advertise Me et d'Advisers jusqu'au 1^{er} juillet 2018
- Directeur Général d'Audience +
- Un avenant au contrat de prestations de services entre Gecip, Advertise Me, Advisers,

Audience + et la Société conclu le 1^{er} octobre 2017 ajoutant l'entité Qwamplify Activation en tant que filiale bénéficiaire des prestations de services réalisées par la Société au 1^{er} avril 2018.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et :

- Gérant de Gecip
- Président d'Advertise Me et d'Advisers jusqu'au 1^{er} juillet 2018
- Directeur Général d'Audience +

Un avenant au contrat de prestations de services entre Gecip, Advertise Me, Advisers, Audience +, Qwamplify Activation et la Société conclu le 1^{er} octobre 2017 ajoutant l'entité Qwamplify Programmatic en tant que filiale bénéficiaire des prestations de services réalisées par la Société au 1^{er} aout 2018.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et :

- Gérant de Gecip et de Qwamplify Programmatic
- Président d'Advertise Me et d'Advisers jusqu'au 1^{er} juillet 2018
- Directeur Général d'Audience +

Un bail de sous-location pour les locaux sis 14 place Marie-Jeanne Bassot, 92300 LEVALLOIS PERRET a été signé le 1^{er} octobre 2017 entre la Société et les filiales Gecip, Audience +, SGP/Flexistart, et Advisers, répartissant les frais et charges entre les filiales selon le taux d'occupation des lieux.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et :

- Gérant de Gecip
- Président d'Advertise Me et d'Advisers jusqu'au 1^{er} juillet 2018
- Directeur Général d'Audience +
- Président de SGP/Flexistart jusqu'à l'opération d'apport Partiel des Actifs de SGP à Qwamplify Activation intervenue le 15 février 2018
- Un avenant au bail de sous-location du 1^{er} octobre 2017 pour les locaux sis 14 place Marie-Jeanne Bassot, 92300 LEVALLOIS PERRET a été signé le 1^{er} mai 2018 entre la Société et les filiales Gecip, Audience +, SGP/Flexistart, Advisers et Advertise Me, ayant pour objet d'ajouter les filiales sous-locataires Qwamplify Activation et Qwamplify Programmatic.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et :

- Gérant de Gecip et de Qwamplify Programmatic
- Président d'Advertise et d'Advisers jusqu'au 1^{er} juillet 2018
- Directeur Général d'Audience +
- Président de SGP/Flexistart Flexistart jusqu'à l'opération d'apport Partiel des Actifs de SGP à Qwamplify Activation intervenue le 15 février 2018
- Une convention d'intégration fiscale été signée le 14 décembre 2017 entre la société et les filiales Qwamplify Activation et Audience +, permettant auxdites filiales de devenir membre du groupe de la société Mère à compter du 1^{er} octobre 2017 et à la société mère d'enregistrer directement dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt comptabilisé par les filiales intégrées.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Directeur Général d'Audience +, Président du Conseil d'Administration de la Société, elle-même Présidente de Qwamplify Activation

- L'assemblée générale des actionnaires d'Advertise Me a fixé, à compter du 2 juillet 2018, la rémunération de la Société au titre de son mandat de Président d'Advertise pour un montant de 2500€ mensuel Brut.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président d'Advertise Me jusqu'au 1^{er} juillet 2018.

- L'associé unique d'Advisers a fixé, à compter du 1^{er} juillet 2018, la rémunération de la Société au titre de son mandat de Président d'Advisers pour un montant de 2500€ mensuel Brut.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président d'Advisers jusqu'au 1^{er} juillet 2018.

- L'associé unique de Qwamplify Activation a fixé, à compter du 1^{er} juillet 2018, la rémunération de la Société au titre de son mandat de Président d'Advisers pour un montant de 2500€ mensuel Brut.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société elle-même Présidente de Qwamplify Activation

1.21: Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés au titre de l'exercice fiscal clos au 30 septembre 2019 se composent principalement des charges de personnel de l'équipe informatique qui, correspondant au temps passé sur les projets identifiés. Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges de l'exercice et ne sont pas immobilisés. Aucun montant n'a été inscrit au CIR sur cet exercice

1.22 : Délai de paiement

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date du 30 septembre 2019, du solde des dettes fournisseurs et des créances clients par date d'échéance et avec un comparatif avec l'exercice précédent.

Dettes et créances fournisseurs

Au 30 septembre 2019, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartit comme suit :

- 24 K€ échues
- 26 K€ non échues

Au 30 septembre 2018, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartit comme suit :

- 102 K€ échues ;
- 111 K€ non échues

Dettes et créances clients (en K€)

- Au 30 septembre 2019

Nbre de jours	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1-30	31-60	61-90	91 et +	Total 1 jour et +	1-30	31-60	61-90	91 et +	Total 1 jour et +
Nbre de factures	9	5	1	49	64	8	1	2	18	29
Montant total TTC	302	11 181	-98	13 015	24 400	107 504	-280	2 774	-9 374	100 624
% du montant achats TTC de l'exercice	0,02%	0,70%	-0,01%	0,81%	1,52%					
% du montant des créances clients TTC de l'exercice						2,70%	-0,01%	0,07%	-0,24%	2,53%

- Au 30 septembre 2018

Nbre de jours	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1-30	31-60	61-90	91 et +	Total 1 jour et +	1-30	31-60	61-90	91 et +	Total 1 jour et +
Nbre de factures	23	11	17	136	187	2	4	9	17	32
Montant total TTC	1 424	51 056	-591	50 115	102 004	8 254	25 679	78 509	83 966	196 408
% du montant achats TTC de l'exercice	0,10%	3,57%	-0,04%	3,51%	7,14%					
% du montant des créances clients TTC de l'exercice						0,76%	2,36%	7,21%	7,71%	18,04%

1.23 : Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux sont prévues dans les statuts de la Société et sont conformes à la loi.

1.24 : Aliénations intervenues pour régulariser les participations croisées

Néant.

2 - CROISSANCE EXTERNE

Voir 1.9

3 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 : Administrateurs et Président du Conseil d'Administration

Il est rappelé que l'assemblée générale des actionnaires mixte du 25 mars 2016 a modifié la durée du mandat des administrateurs, réduisant la durée de leur mandat à quatre années, qui s'appliquera aux nominations et renouvellements à venir ; les mandats en cours cessant à leur terme initial (article 15.2 des statuts).

En outre il a été décidé que, par exception et pour permettre un renouvellement échelonné du conseil administration, l'assemblée générale des actionnaires pourra nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée réduite à une, deux ou trois années (article 15.2 des statuts).

Il est également rappelé que :

- le mandat de Président Directeur Général de la Société de Monsieur Cédric RENY est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée tenue le 28 mars 2019.
- Le mandat d'administrateur de Julien Braun de 2 ans devait expirer à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 soit en au cours de l'année 2020.

En conséquence, l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mars 2019 a décidé de :

- renouveler le mandat de Monsieur Cédric Reny en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
- ratifier la nomination provisoire de Madame Julie Coulon en qualité d'administrateur
- renouveler Madame Julie COULON en qualité d'administrateur pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 15.2 des statuts en vue de permettre un échelonnement des mandats.
- nommer Monsieur Vincent BAZI en qualité d'administrateur en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 15.2 des statuts en vue de permettre un échelonnement des mandats.

Par la suite, le Conseil d'administration du 28 mars 2019 a :

- constaté la démission de Monsieur Julien Braun de son mandat au 31 mars 2019
- décidé de modifier les modalités d'exercice de la direction générale en dissociant les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Direction Générale.
- décidé que la Direction Générale de la Société serait assumée par une personne physique différente du Président du Conseil d'Administration.
- décidé de ne pas renouveler Monsieur Cédric RENY, en qualité de Directeur Général de la société.
- décidé de renouveler Monsieur Cédric RENY, en qualité de Président du Conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
- décidé de nommer Julien Braun en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} Avril 2019 pour une durée de mandat allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.2 : Liste des mandats

Liste des mandats exercés par les mandataires de la Société :

Noms	Première nomination	Échéance du mandat	Mandats et fonctions exercées dans QWAMPLIFY	Mandats et fonctions exercées en dehors de QWAMPLIFY
Cédric RENY	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le	Président du CA	- Président de la SASU SVIC - Gérant de CACR

		30/09/2022		Croissance - Gérant de la SARL GECIP - Administrateur de LOJAALI - Directeur Général d'AUDIENCE + - Gérant de STATUM - Gérant de QWAMPLIFY PROGRAMMATIC
Julien BRAUN	01/04/2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2022	Directeur Général	- Administrateur de BILENDI - Directeur Général de LES MARAIS SAS - Co-gérant SCI Allée des Près
Laurence HOUEVILLE	29/03/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019	Administratrice	- Team leader Data&Analytics BearingPoint - Gérante SCI Cochey
Julie COULON	22/01/2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2020	Administratrice	NEANT
Vincent BAZI	28/03/2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2020	Administrateur	Associé Gérant. Membre du Comité Exécutif et du Comité Investissement. Chez NEXTSTAGE

3.3 : État des délégations en matière d'augmentation de capital

Nous vous renvoyons au point 10 pour ce qui concerne les délégations en cours en matière d'augmentation de capital.

4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 : Les Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale du 29 mars 2013 a décidé de renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire, la société SACOR AUDIT, et du commissaire au compte suppléant, le cabinet REVISION GESTION AUDIT, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes sociaux du sixième exercice, soit l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale du 28 mars 2019 :

- a renouvelé SACOR AUDIT SAS dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de ladite Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.
- après avoir constaté que les fonctions de commissaire aux comptes suppléant de REVISION GESTION AUDIT arrivaient à échéance à l'issue de ladite Assemblée, de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement, en application de la loi.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 12 février 2010 a décidé de nommer un co-commissaire aux comptes titulaire et un co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 à savoir :

- co-commissaire aux comptes titulaire : la société DELOITTE & Associés, Place de la Joliette, Les Docks 10.4 ; 13002 MARSEILLE ;
- co-commissaire aux comptes suppléant : la société BEAS, 7/9, Villa Houssay, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 mars 2016 a décidé de renouveler lesdits mandats pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes sociaux du sixième exercice, soit l'exercice clos le 30 septembre 2021.

4.2 : Rapports : les Commissaires aux Comptes, préalablement à vos délibérations, vous donneront lecture de leurs rapports, notamment :

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, comportant un résumé de leurs principales modalités, selon les articles L 225-38 et suivants du code du commerce ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation globale (émissions de valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public, par placement privé et au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées)
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation concernant l'attribution d'actions gratuites
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation concernant l'attribution d'options de souscription d'actions
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation concernant l'émission de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un PEE

5. REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

La délégation unique du personnel de la Société a été mise en place le 23 juin 2016 pour une durée de quatre années.

Conformément à la législation, la Société a lancé des élections pour mise en place du Conseil Economique et Social au premier trimestre 2020.

6. PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 : Événements importants depuis la clôture de l'exercice

- Emission d'ABSAANE au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées par le Conseil d'administration du 20.12.2019

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2019, a décidé de procéder à l'émission, au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, de 142 857 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale assorties chacune de 1 bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions ordinaires.

Par décision en date du 24 décembre 2019, agissant sur délégation du conseil d'administration, la direction générale a constaté la réalisation définitive de l'émission d'ABSAANE et en conséquence celle de l'augmentation du capital d'un montant nominal de 142 857 euros pour être porté de 5 506 489 euros à 5 649 346 euros.

Ainsi, le capital social est désormais fixé à la somme de 5 649 346 €. Il est réparti en 5 649 346 actions de 1€ de nominal chacune, de même catégorie et intégralement libérées. Il peut être augmenté, réduit, amorti ou divisé en application des décisions des actionnaires dans les conditions légales.

Il est précisé que la délégation au Conseil d'Administration en la matière a été utilisée postérieurement à la clôture de l'exercice à hauteur de 285 714€ par le conseil d'administration.

En conséquence, le montant nominal global maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'élève désormais à 2 714 286 €.

- Attribution d'actions gratuites :

Le Conseil d'Administration a procédé à l'attribution de 30 000 actions gratuites le 01.10.2019 au profit de certains managers salarié ou mandataire de QWAMPLIFY SA ou d'une filiale (société liée au sens des dispositions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce à la Société Qwamplify) sous condition de performance

- 16 250 Actions attribuées gratuitement, selon des conditions de performances calculées sur la base de la croissance de la marge brute du Groupe Qwamplify (comptes consolidés clos au 30.09.2020)

- 16 250 Actions attribuées gratuitement, selon des conditions de performances calculées sur la base de la croissance organique du Résultat d'Exploitation du Groupe Qwamplify (comptes consolidés clos au 30.09.2020)

Bénéficiaires :

- Qwamplify SA : 3 bénéficiaires
 - Julien Braun, Directeur Général (mandataire) : 10 000
 - Caroline Fayn, Directrice Administrative et Financière (salariée) : 2 500
 - Fanny Vandelanoitte, Directrice des Ressources Humaines (salariée) : 2 500
- Stratégie Business Media
Advisers SAS : 2 bénéficiaires
 - Giulia Gautruche, Directrice Générale Adjointe (salariée) : 5 000
 - Valentin Quelard, Directrice Générale Adjointe (salariée) : 5 000
- Stratégie Business Hors Media
Qwamplify Activation SAS : 2 bénéficiaires
 - Jean-Marc Aubouin : Directeur Commercial et du Développement (salarié) : 2 500
 - Samia Le Bellego : Directeur des Opérations (salariée) : 2 500

Il est précisé que l'autorisation d'attribution d'actions gratuites donnée au Conseil d'administration a été utilisée postérieurement à la clôture de l'exercice à hauteur de 30.000 actions attribuées gratuitement par le conseil du 1 octobre 2019. Sur la base du capital actuel, le montant résiduel s'élève à 1,47% du capital.

- Démission de Vincent Bazi, administrateur, a effet au 4 décembre 2019.
- Nomination de Olivier Cardon en qualité d'administrateur à titre provisoire conformément à l'article L 225-24 al 1 code de commerce à compter du 15 janvier 2020
- Démission de Julie COULON, administratrice, à effet au 21 janvier 2020;

6.2 : Evolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir

Devenue holding active, la société mère, continue à piloter les activités de chacune des filiales en développant les synergies entre elles A ce titre, la création d'une agence media est en cours, et permettra la création d'une offre 360° sur l'ensemble des activités du Groupe

La tendance est favorable, avec :

Les activités digitales attendu en croissance, grâce à un contexte de marché porteur

Un Pôle Activation avec un poursuit sa décroissance

Après un exercice 2019 en forte croissance, l'enjeu est de consolider le développement sur les exercices à venir, en reprenant notamment les croissances externes

7. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices

clos est annexé au présent rapport.

8. ACTIVITÉ DU GROUPE

Un rapport sur l'activité du groupe sera présenté par ailleurs.

9. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS :

Il est demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires qui sera convoquée pour se réunir le 28 mars 2020 d'autoriser le conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions par la Société, par une nouvelle autorisation annulant et remplaçant celle précédemment accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mars 2019, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

10. DELEGATIONS AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'AUGMENTATION DE CAPITAL :

Il est aussi demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour se réunir le 26 mars 2020 d'approuver les propositions de délégations et autorisations suivantes au conseil d'administration suivantes :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la société ou une société du groupe) avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (par la société ou une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires (par la société ou une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

11. PROJETS DE RÉOLUTIONS

Les résolutions qui seront soumises à votre vote, dont vous voudrez bien trouver le texte ci- joint, reflètent les points visés ci-dessus.

Nous espérons qu'elles emporteront votre approbation.

Le Conseil d'administration

QWAMPLIFY
Société Anonyme
Au capital de 5 649 346 Euros
Siège social : 14 Place Marie-Jeanne Bassot
92300 LEVALLOIS-PERRET
N°500 517 776 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN EURO	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	4 863 050	4 899 026	5 206 297	5 506 489	5 506 489
- Nombre d'actions émises	4 863 050	4 899 026	5 206 297	5 507 395	5 506 489
Opérations et résultat de l'exercice					
- Chiffre d'affaires HT	12 648 205	10 823 276	6 270 475	1 417 375	1 876 147
- Résultat avant impôts, participations, amortissements et provisions	3 119 703	1 413 517	-552 607	2 626 717	1 315 577
- <i>Impôts sur les Résultats</i>	512 318	86 820	0	-50 794	-666 689
- <i>Participations des salariés</i>	66 414	0	0		
- Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	1 758 448	268 478	-951 898	-1 450 853	1 350 809
- Montant des Résultats distribués	486 305	489 903 *(1)	260 315 *(1)	0	0
Résultat par actions (en €)					
- Résultat après impôts et participation, mais avant amortissement et provisions	0,52	0,27	-0,11	0,49	0,36
- Bénéfice après impôts, participations et provisions	0,36	0,05	-0,18	-0,26	0,25
- Dividendes versé à chaque action	0,10	0,10	0,05	0,00	0,00
Personnel					
- Nombre de salariés	99	90	72	13	13
- Montant de la masse salariale brute	3 668 120	3 252 365	3 102 767	764 568	893 806
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 400 033	1 250 537	1 184 469	313 692	360 058
*(1) proposition soumise à l'AG					

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et de leur utilisation au cours de l'exercice

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 30 septembre 2019 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2018-2019	Montant résiduel au 30/09/2019
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	29 mars 2018	28 mai 2020	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000 euros	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	28 mars 2019	27 mai 2021	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros Plafond indépendant	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	28 mars 2019	27 mai 2021	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 10 000 000 euros (montants s'imputant sur les plafonds globaux) ⁱ	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 10 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	28 mars 2019	27 mai 2021	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000 euros (avec limitation de l'augmentation à 20 % du capital par an) Montant nominal maximum des titres de créance : 10 000 000 euros (montants s'imputant sur les plafonds globaux) ⁱ	Néant ⁱⁱ	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000 euros (avec limitation de l'augmentation à 20 % du capital par an) Montant nominal maximum des titres de créance : 10 000 000 euros

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2018-2019	Montant résiduel au 30/09/2019
Délégation augmentation de capital au profit d'une catégorie de personnes	28 mars 2019	27 septembre 2020	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 10 000 000 euros (montants s'imputant sur les plafonds globaux) ⁱ	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 10 000 000 euros
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	28 mars 2019	27 mai 2021	Plafond : 5 % du capital au jour de la décision du Conseil de réaliser l'augmentation Plafond indépendant	Néant	Plafond : 5 % du capital au jour de la décision du Conseil de réaliser l'augmentation
Autorisation à donner au Conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	30 mars 2017	29 mai 2020	2% du capital au jour de l'octroi Plafond indépendant	Néant	
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	29 mars 2018	28 mai 2020	2% du capital au jour de l'attribution Plafond indépendant	Néant ⁱⁱⁱ	2% du capital au jour de l'attribution

ⁱ **Plafond global :**

Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000 euros
Montant nominal maximum des titres de créance : 10 000 000 euros

ⁱⁱ Il est précisé que cette délégation a été utilisée postérieurement à la clôture de l'exercice à hauteur de 285 714€ par émission de 142 857 ABSAANE par le conseil d'administration du 20 décembre 2019. En conséquence, le montant nominal global maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'élève désormais à 2 714 286 €.

ⁱⁱⁱ Il est précisé que cette autorisation a été utilisée postérieurement à la clôture de l'exercice à hauteur de 30.000 actions attribuées gratuitement par le conseil du 1 octobre 2019. Sur la base du capital actuel, le montant résiduel s'élève à 1,47% du capital.